



26 mars 2013

Tuberculose bovine dans les cantons de Fribourg et de Vaud Implication d'une exploitation valaisanne

(IVS).- Suite à un premier cas de tuberculose bovine dans le canton de Fribourg au début du mois de mars, l'enquête épidémiologique a mis en évidence un deuxième cas dans le canton de Vaud. L'animal infecté avait séjourné pendant trois ans dans le Valais central ; il avait ensuite été déplacé à la mi-février dans l'exploitation vaudoise où il s'est révélé définitivement positif à la tuberculose. Les investigations vétérinaires et médicales ont été effectuées en Valais ces jours, afin de prendre rapidement les mesures pour empêcher d'autres contaminations. Elles ne sont pas totalement terminées.

L'exploitation du Valais central où a séjourné jusqu'à la mi-février 2013 la vache positive a été mise sous séquestre. Une interdiction de livraison du lait a été prononcée.

En fin de semaine dernière, chaque bovin du troupeau concerné a été soumis au test cutané de la tuberculine; la lecture des résultats faite lundi matin 25 mars n'a pas mis en évidence de bêtes positives. Cependant quatre bêtes sur les neuf de l'exploitation présentent un résultat suspect.

Afin de lever tout doute, ce bétail sera abattu cette semaine encore. Une autopsie et un examen minutieux des organes susceptibles de présenter des lésions, à savoir les poumons et différents ganglions lymphatiques, seront effectués. Des analyses bactériologiques permettront de confirmer ou d'exclure de manière définitive la présence du bacille. La suite de la lutte dépendra des résultats de ces différents examens ; le cas échéant des investigations seront faites dans les troupeaux qui auraient été en contact avec celui de l'exploitation concernée.

Bien que le risque de transmission de la tuberculose bovine à l'humain soit faible, une enquête d'entourage a été initiée afin d'effectuer les contrôles nécessaires chez les personnes qui ont été en contact avec les bêtes malades.

Une transmission de l'agent infectieux à l'humain en consommant du lait cru ou des produits laitiers au lait cru n'est pas à exclure, mais le risque est très faible. Par ailleurs les analyses des produits laitiers issus du troupeau concerné n'ont pas révélé de mycobactéries (bacille de la tuberculose).



Longue incubation

La tuberculose est difficile à reconnaître chez la vache, car la maladie se développe lentement avec des symptômes peu spécifiques. Une suspicion clinique peut être confirmée par un test de la peau. Le contrôle le plus efficace reste le contrôle des viandes, à l'abattoir. La source de la tuberculose bovine peut provenir soit d'autres animaux de rente soit de personnes. La Suisse est reconnue indemne au niveau du cheptel de rente depuis 1960. Les pays limitrophes – France, Allemagne, Autriche – connaissent actuellement une recrudescence des cas de tuberculose dans les troupeaux d'animaux de rente et d'animaux sauvages, en particulier les cervidés.

D'autres informations suivront dès que les prochains résultats seront connus.

***Renseignements d'ordre vétérinaire : Dr Jérôme Barras - vétérinaire cantonal
+ 41 27 606 74 50, + 41 79 831 60 21 - ovet@admin.vs.ch;***

***Dans le domaine des denrées alimentaires : Dr Elmar Pfammatter - chimiste
cantonal - + 41 27 606 49 50, + 41 79 531 36 58 - labo@admin.vs.ch;***

***Dans le domaine de médecine humaine : Dr. Christian Ambord - médecin
cantonal - + 41 27 606 49 05 - christian.ambord@admin.vs.ch; Prof. Nicolas
Troillet - directeur ICHV - + 41 27 603 47 90 - nicolas.troillet@hopitalvs.ch.***